

Valence le 02/04/2024

Avec la loi confiance de 2023, le juge de l'application des peines examine automatiquement et systématiquement la situation de toute personne détenue au 2/3 de sa peine et se voit quasiment **contraint** de la placer en libération sous contrainte.

Cette logique de gestion des flux atteint ses limites au QSL de Valence. En pensant « désengorger les prisons » et après quelques mois de mise en pratique, les personnels tout corps tout grades de la pénitentiaire sont unanimes sur un point, il y a une perte de sens des peines et les personnes détenues se retrouvent bien plus vite dehors, pour d'ailleurs bien souvent mieux revenir....

Pour ce faire, il faut notamment que la personne détenue ait un hébergement... Si une grande majorité d'entre eux sortent directement pour rentrer dans leur foyer, d'autres sont sans domicile et/ou sous le joug d'une obligation de quitter le territoire....

La magistrature décide donc de les domicilier administrativement...au QSL...

Si la semi-liberté est connue et reconnue des professionnels de la pénitentiaire depuis de nombreuses années, on est très loin des idéaux ou encore d'une quelconque performance ou cohérence. En effet, la semi-liberté est un régime d'exécution des peines, permettant au condamné d'exercer à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire une activité professionnelle, ou à minima de suivre un enseignement, une formation professionnelle, un stage... Des contenus exigeants et une véritable politique d'insertion font cruellement défaut !

A Valence, à l'exception d'une minorité qui travaille, les détenus sortent pour errer en ville, s'enfumant la tête dans certains cas, s'alcoolisant très régulièrement, aucun compte ne leur ai demandé. Et ne parlons pas de ceux qui viennent squatter l'abri familles du CP de Valence. Ces situations à risque posent question quant à la récidive...

On ne compte plus les retards des détenus rentrant alcoolisés, l'ambiance est très souvent électrique et les personnels marquent déjà le pas sur ce QSL décidément particulier... Et que dire des actes violents posés, les menaces de mort, les dégradations sans que cela puisse remettre en question leur affectation.

Sur ces dernières semaines, on a même pu constater des détenus sous OQTF qui, la veille de leur libération, disparaissent de la circulation et ne réintègrent pas. Nos collègues de la police aux frontières en feront les frais avec un aller-retour pour rien... Dernier exemple en date, un SDF, qui accuse des retards de plus de 24H et 18H, continue son parcours de peine sans que personne ne réagisse...

Il va peut-être falloir un jour considérer la réalité de ce qu'est le cadre d'une détention, la cohérence du chemin vers la réinsertion et cesser de penser en termes de logistique depuis les hautes sphères parisiennes : ces méthodes éculées, pourtant pratiquées depuis des décennies montrent de manière incessante leur totale obsolescence et l'incurie de nos super décideurs ont fini par mettre tout le monde en danger, Personnels Pénitentiaires comme les Citoyens qui sont bien loin d'imaginer ce système à la dérive !

Est-ce vraiment là la politique qu'ils pensaient mettre en œuvre ???

Quand finira donc ce laisser-aller ?

L'UFAP UNSa Justice CP Valence exige la mise en place d'une vraie politique de réinsertion qui émerge du terrain et des intelligences locales afin de cesser de penser que seul Paris détient la vérité !!

Florian ROUSSET
Secrétaire Régional Adjoint - Filière Insertion Probation
UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Fabrice SALAMONE
Secrétaire Local
UFAP UNSa Justice CP Valence